



solutions  
spécialisées

## Assurance de la responsabilité civile de la direction – Petites entreprises

Saviez-vous que les administrateurs et dirigeants d'une entreprise peuvent être poursuivis en justice dans bien des situations, notamment en cas de congédiement injustifié, de salaires impayés et de diffamation?

Même dans les petites entreprises, les administrateurs et dirigeants peuvent engager leur responsabilité personnelle. Leur responsabilité étant illimitée, il est essentiel de protéger leurs actifs personnels à l'aide de produits adaptés à leurs besoins.

### Intact se distingue par son offre

L'Assurance de la responsabilité civile de la direction – Petites entreprises est un produit unique sur le marché offrant une protection complète regroupant trois couvertures à une prime fixe et compétitive. Aucune franchise ne s'applique aux administrateurs et dirigeants et cette assurance comprend :

- Frais de défense illimités
- Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi
- Responsabilité civile des fiduciaires pour les programmes d'avantages sociaux
- Montant de garantie de 1 million \$
- Tarif garanti disponible

Le processus consiste en une proposition d'assurance simplifiée d'une page pour déterminer si vos clients de petites entreprises sont éligibles. Une fois qu'ils sont qualifiés, l'accord est finalisé et la couverture peut commencer immédiatement - Nul besoin de fournir des états financiers.

Cette offre groupée à un prix incroyable comprend une couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants et inclut :

- ✓ Les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants
- ✓ Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi
- ✓ Responsabilité civile des fiduciaires pour les plans d'avantages sociaux des employés

**Soumettez votre demande dès aujourd'hui à l'adresse ci-dessous correspondant à votre région.**

- [Responsabilité civile de la direction - Aperçu détaillé du produit](#)

Pour toute question ou pour obtenir une soumission d'assurance adaptée à vos besoins, vous pouvez joindre Intact aux coordonnées ci-dessous ou consulter le [Portail Intact](#).

Ouest  
[d-o.west@intact.net](mailto:d-o.west@intact.net)  
1-800-663-9468

Ontario et Atlantique  
[d-o.ontario@intact.net](mailto:d-o.ontario@intact.net)  
1-855-475-7878

Québec  
[spec@intact.net](mailto:spec@intact.net)  
1-833-550-3432

## Solutions spécialisées

### Responsabilité civile de la direction – entreprise à but lucratif

#### Petites entreprises – Proposition

**Si une police est établie, la couverture s'appliquera uniquement aux réclamations faites pour la première fois contre l'assuré pendant la période d'assurance.**

<b>COURTIER</b>						
<b>1. PROPOSANT</b>						
1.1 Nom de la Société demandant l'assurance (dans le cas d'entité ayant des filiales, veuillez inscrire <b>uniquement</b> la compagnie mère) :						
1.2 Adresse postale :						Code postal :
1.3 Description des activités :						
1.4 La Société a : a) continuellement été en affaires depuis : b) été incorporée selon les lois de :						
<b>2. LA SOCIÉTÉ</b>						
<b>Vous serez éligibles à cette offre seulement si vous répondez « OUI » à toutes les questions. Si vous répondez « NON » à l'une des questions, veuillez fournir tous les détails. L'admissibilité n'est pas garantie et les conditions peuvent être modifiées.</b>						
2.1 Chiffre d'affaires consolidé de 2 millions \$ et moins	OUI	NON	2.2 Plus de deux ans d'ancienneté	OUI	NON	
2.3 Dix employés et moins	OUI	NON	2.4 Quatre actionnaires et moins	OUI	NON	
2.5 Aucune filiale hors Canada				OUI	NON	
2.6 L'activité de la Société est autre que : promotion immobilière, résidences pour personnes âgées, syndicat de copropriété résidentiel, organisme à but non lucratif, institution financière, assurance, société à capital de risque, R&D, médical, pharmaceutique, cabinets d'avocats, de comptables, d'architecture et d'ingénierie, construction, mines, armes, cryptomonnaie, cannabis, tabac et déchets toxiques				OUI	NON	
2.7 Résultat net positif pour les deux derniers exercices				OUI	NON	
2.8 Capitaux propres positifs pour les deux derniers exercices				OUI	NON	
2.9 Aucune procédure ayant pour cause l'insolvabilité de la Société				OUI	NON	
2.10 Aucun défaut à des clauses restrictives, aux conditions d'un contrat de prêt ou à des obligations contractuelles				OUI	NON	
2.11 Aucun défaut de payer des sommes dues à Revenu Canada ou à un ministère du revenu d'une province, y compris les retenues à la source, la T.P.S., la T.V.H ou la T.V.Q				OUI	NON	
2.12 Aucune réclamation, enquête, procédure d'ordre civil, criminel, administratif ou réglementaire, contre la société ou les administrateurs ou dirigeants à titre personnel au cours des trois dernières années				OUI	NON	
2.13 Aucune réclamation contre la Société ou ses employés au cours des trois dernières années relativement à des questions liées à l'emploi ou au travail, y compris la discrimination et le harcèlement en milieu de travail				OUI	NON	
2.14 Le soussigné confirme que ni la société ni les administrateurs et dirigeants sont au courant de faits, de circonstances, de situations, de transactions, d'événements, d'actes, d'erreurs ou d'omissions qui sont susceptibles de donner lieu à une réclamation				OUI	NON	
COUVERTURE			PRIME			
Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi et Responsabilité civile des fiduciaires (régime d'avantages sociaux seulement)			1 750 \$			

#### DÉCLARATIONS

J'accepte la soumission, veuillez émettre la police d'assurance OUI NON . La date de prise d'effet vous sera communiquée par votre courtier. Le représentant autorisé soussigné de la Société déclare, qu'au meilleur de leur connaissance, les renseignements donnés aux présentes sont vrais. La signature de la présente proposition n'oblige pas le soussigné à souscrire l'assurance, mais il est convenu que la présente proposition constituera la base du contrat au cas où une police serait émise et qu'elle fera partie intégrante de la police.

Signature : \_\_\_\_\_  
Chef de la direction, président du conseil d'administration ou chef du contentieux

Poste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

**NOTRE OFFRE**

<b><u>Formulaire</u></b>	<b><u>Garantie</u></b>	<b><u>Montant de garantie</u></b>	<b><u>Franchise</u></b>
700.3 / M003	Couverture d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants (Sociétés privées)		
	A – Sinistres non indemnisés subis par les personnes assurées	1 000 000 \$	Nulle
	B – Indemnisation de la responsabilité civile des personnes assurées	1 000 000 \$	0 \$
	C – Responsabilité civile de la société	1 000 000 \$	0 \$
	D – Frais d'enquête relatifs à une action oblique	500 000 \$	Nulle
	E – Frais de gestion de crise A&D	100 000 \$	Nulle
	F – Montant de garantie additionnel pour les personnes assurées	1 000 000 \$	Nulle
	G – Frais de protection des membres de la direction	250 000 \$	Nulle
	Montant de garantie global pour la couverture d'assurance	1 000 000 \$	
700.5 / M005	Couverture d'assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi		
	A – Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	1 000 000 \$	5 000 \$
	B – Responsabilité civile à l'égard de tiers	1 000 000 \$	0 \$
	C – Garantie relative à l'embauche ou à l'hébergement illégal	1 000 000 \$	0 \$
	D – Frais de gestion de crise liée à l'emploi	100 000 \$	Nulle
	Montant de garantie global pour la couverture d'assurance	1 000 000 \$	
700.6 / M006	Couverture d'assurance responsabilité civile des fiduciaires		
	A – Garantie responsabilité civile des fiduciaires	1 000 000 \$	0 \$
	B – Programme de règlement volontaire	150 000 \$	Nulle
	C – Frais de gestion de crise liée aux régimes de retraite	100 000 \$	Nulle
	D – Garantie sous-limitée relative aux pénalités civiles et fiscales	250 000 \$	Nulle
	Montant de garantie global pour la couverture d'assurance	1 000 000 \$	
700.1 / M001	Sociétés privées – Dispositions générales		
	Montant de garantie global pour la police	1 000 000 \$	
<b><u>AVENANTS</u></b>			
	119.5 / G055 Sanctions commerciales et économiques		
	711.2 / M112 Exclusion pollution		
	DO-ML-300 Litiges en instance ou antérieurs – Modification		
	FID-ML-300 Modification – Définition de régime		

**Pour un montant d'assurance plus élevé, contactez votre courtier.**